

SOCIOLOGIE

ÉPREUVE COMMUNE : ORAL

Laure Flandrin et Benjamin Lemoine

Durée de préparation : 1h30.

Durée de passage devant le jury : 30 minutes (15 minutes d'exposé, 15 minutes de questions).

Type de sujet donné : dossier documentaire.

Modalité de tirage du sujet : sujet unique.

Liste des ouvrages autorisés : aucun. La calculatrice est interdite.

Distribution des notes

Pour l'épreuve commune de sciences économiques et sociales, le jury de sociologie a entendu 30 candidates et candidats. La moyenne des notes est de 13,6 et l'écart-type de la distribution est de 3,11. Les notes s'échelonnent de 8 à 19 sur 20.

Principes de l'épreuve

Un même dossier peut être soumis à deux ou trois personnes successives selon le planning de passage. Les dossiers sont tous construits de la même manière. Ils comportent six documents statistiques (le plus souvent extraits d'enquêtes de la statistique publique) et un extrait de texte (texte classique, ouvrage ou article de recherche). Le document textuel peut lui-même être relativement « brut », et comporter par exemple des extraits d'entretiens pour tester la capacité d'interprétation des candidates et des candidats. La présence d'une note ou d'un encadré peut apporter des précisions méthodologiques quant aux sources ou à la nature des données, notamment afin d'anticiper d'éventuels contresens de lecture des tableaux. Les documents sont, pour la plupart, tirés de publications scientifiques. Le jury conseille aux candidates et aux candidats de lire les tableaux à la lumière du texte final pour mieux cadrer leur interprétation et en produire une synthèse plus pertinente.

Les dossiers distribués invitent les candidates et candidats à articuler les documents et le raisonnement sociologique. Après 1 heure 30 de préparation, les candidates et candidats sont appelés à exposer un commentaire de 15 minutes suivi d'un échange de 15 minutes avec le jury. La discussion avec le jury vise à préciser ou corriger des points du commentaire et à revenir sur

des aspects importants du dossier peu abordés au cours de celui-ci. Elle peut également porter sur des questions plus larges de sociologie en lien avec le dossier.

Commentaires du jury

Les commentaires des années précédentes et les conseils donnés aux candidates et candidats restent valides.

Sur la forme, la plupart des exposés sont satisfaisants. Le temps est souvent très bien maîtrisé. Mais quelques candidates et candidats n'ont pas bien géré leur temps, en proposant une introduction trop longue (parfois de plus de 5 minutes) ou/et une dernière partie trop brève. Si ce manque de maîtrise n'est pas préjudiciable en soi, il fragilise souvent la construction de l'argumentation et le travail sur les documents.

Les candidates et candidats doivent commencer leur commentaire par une introduction comprenant une accroche, un questionnement aboutissant à leur problématique, une présentation succincte du contenu du dossier et une annonce de plan. Le jury tient à souligner l'importance de la qualité de l'introduction. Cette dernière doit viser un objectif de problématisation du dossier. Il est attendu que les candidates et candidats formulent des questions sociologiques auxquelles les documents contribuent à répondre. Une simple énumération des documents et de leur source ne peut pas se substituer à ce moment de problématisation. Le jury incite les candidates et candidats à regrouper d'une manière cohérente les documents composant le dossier lors de leur présentation. Celle-ci doit demeurer succincte et, idéalement, servir la problématisation du dossier. Un énoncé de problématique relativement simple, qui ramasse bien les dimensions discutées en introduction, est la meilleure garantie pour que le plan proposé ensuite soit réellement une démonstration. Certains exposés relèvent de bons éléments de questionnement, mais se dirigent ensuite vers une problématique trop générale et trop abstraite pour traiter l'ensemble documentaire d'une manière sociologiquement satisfaisante. À la suite de l'introduction, le développement annoncé doit être déroulé de manière structurée, en mobilisant tous les documents du dossier. Enfin, le commentaire doit se terminer par une conclusion. Un équilibre entre les différentes parties du développement est attendu.

Le plan doit être choisi de manière à rendre compte de l'ensemble documentaire proposé. Sa structuration doit être clairement justifiée et explicitée en lien avec le sujet et systématiquement rappelée dans les moments de transition. Le plan ne doit reposer ni sur un raisonnement trop abstrait, ni sur un découpage uniquement thématique. Il doit au contraire s'appuyer sur des modes de raisonnement sociologiques, à propos de la stratification sociale des pratiques, des effets de socialisation et d'institution, de la pluralité des scènes sociales d'inscription des individus, de l'articulation des rapports sociaux, etc. Les meilleures propositions de plan articulent trois notions sociologiques pour former une grille de lecture cohérente. Le développement de chacune des parties doit démontrer l'utilité de la notion utilisée pour rendre compte du dossier proposé.

Par ailleurs, tous les documents ont vocation à être mobilisés au moins une fois au cours de l'exposé, mais certains peuvent être plus approfondis que d'autres. Un tableau peut faire l'objet d'une analyse statistique poussée par extraction des chiffres pertinents, tandis qu'un autre sera davantage mobilisé pour le système de catégories qu'il utilise que pour les chiffres qu'il contient. La conclusion de l'exposé n'est pas le moment opportun pour mentionner pour la première fois un document. Le jury rappelle que l'explication sociologique des faits sociaux ne peut procéder que de la description la plus complète possible de ces derniers, de sorte que les candidates et candidats ne doivent pas passer sous silence des éléments factuels et descriptifs au mauvais prétexte de leur trivialité. La lecture et la restitution précises des documents constituent une condition nécessaire de la solidité des exposés. Les meilleurs exposés établissent, en outre, des liens entre les documents, attestant ainsi leur compréhension des processus sociaux et des enjeux sociologiques communs qui se tiennent « derrière » les tableaux.

Il est attendu des candidates et candidats de savoir lire les documents et les graphiques du dossier et d'en dégager les résultats importants. Ceci requiert deux types de savoir-faire :

- La technique de lecture statistique doit être irréprochable sur des données bivariées : % de ligne ou de colonne, sous- ou surreprésentation, taux d'accroissement et coefficient multiplicateur, effets d'âge, de période et de génération. Le jury prend souvent le temps, au cours de la discussion, de demander aux candidates et candidats une ou deux lectures ou interprétations précises de données statistiques afin de vérifier leurs capacités de lecture. Des questions ont révélé de réelles lacunes, par exemple ne pas savoir interpréter certains pourcentages en termes de sous- ou surreprésentation. Lorsqu'un document présente les résultats d'une analyse « toutes choses égales par ailleurs », une note de lecture est toujours ajoutée afin de guider l'interprétation.

- Il est en outre attendu des candidates et candidats de savoir passer d'une lecture statistique à un commentaire sociologique en proposant une interprétation adaptée, assortie des précautions d'usage. Il convient donc d'avoir une bonne connaissance des catégories statistiques classiques, de la nomenclature des PCS (et ses récents approfondissements) ou des catégories de « ménage » et de « personne de référence ». L'attention aux catégories employées dans les divers documents du dossier constitue le premier outil pour les « faire parler » et établir des liens entre eux. Le jury valorise également les prestations qui savent éclairer les statistiques à la lumière d'enquêtes classiques ou récentes, voire de mécanismes sociologiques non directement adossés à une enquête pour peu que ceux-ci soient pertinents. Les meilleures prestations sont celles qui parviennent à extraire les chiffres les plus pertinents de la masse documentaire, à les présenter dans un langage des variables précis et à les rattacher à un questionnement sociologique.

Le jury rappelle l'importance de maîtriser les concepts fondamentaux de la sociologie. La maîtrise de ces concepts implique de savoir les traduire en opérateurs de questionnement pour « faire parler » les dossiers, l'épreuve consistant à les éprouver à l'aune des grilles de lecture sociologiques. Les références extérieures au dossier doivent être suffisamment explicitées et sans contresens afin d'être opératoires. De même, elles doivent pouvoir « tenir » lors de la discussion avec les membres du jury, qui peuvent demander un approfondissement.

A contrario, accoler mécaniquement une référence à chaque document, bien souvent en ne mentionnant qu'un titre ou une formule, ne sert pas le propos de la candidate ou du candidat. En outre, le jury ne peut qu'encourager les candidates et candidats à lire, en plus d'ouvrages de synthèse, des livres de recherche en sociologie en étant attentifs à leurs résultats, à leur démarche, ainsi qu'aux données et aux méthodes sur lesquels ils s'appuient.

Il est également attendu que les candidates et candidats valorisent leurs connaissances de la société française et de sa morphologie, ainsi que des politiques publiques. Ces connaissances peuvent être utiles en particulier pour situer socialement les pratiques et les acteurs présents dans le dossier. Le jury apprécie la connaissance des faits et des pratiques empiriques ou des acteurs sociaux mis en jeu dans le dossier, y compris quand aucun auteur ou aucune enquête empirique ne sont connus de la candidate ou du candidat pour les étayer. De ce point de vue, il est rappelé que la hiérarchie des objets sociologiques ne correspond pas à la hiérarchie sociale et que des exemples qui semblent prosaïques peuvent être sollicités s'ils sont resitués dans une perspective sociologique adéquate.

Les questions posées durant le second moment de l'épreuve n'ont pas pour but de piéger les candidates et candidats. Il s'agit le plus souvent de vérifier ou de préciser une lecture statistique, mais aussi d'élargir les perspectives proposées lors de l'exposé. Les candidates et candidats sont aussi invités à approfondir leur analyse et, dans cette perspective, il est tout à fait admis qu'ils prennent quelques secondes de réflexion avant de répondre à telle ou telle question du jury, notamment pour la rattacher à l'intitulé du sujet posé. Dans la grande majorité des cas, cette seconde partie de l'épreuve corrobore l'impression laissée par l'exposé de la première partie. Les deux temps de l'épreuve ne font pas l'objet d'une évaluation séparée.

Liste des dossiers :

- Les accidenté.e.s du travail.
- Confinés et confinées.
- La délinquance juvénile.
- La catégorie socioprofessionnelle des « Dirigeants et professionnels de haut niveau ».
- Les ressorts sociaux de la conversion écologique des Français.
- Sexualité, jeunesse et ordre social.
- La religion en France entre sécularisation et recomposition.
- Services publics : recomposition et inégalités.
- La socialisation domestique primaire.
- Le vote d'extrême droite.